

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
De la Commune de MONNEVILLE**

Nombre de membres  
En exercice : 15  
Qui ont pris part à la délibération : 12

**SEANCE du 04 juillet 2022**

Date de convocation : 28 juin 2022  
Date d'affichage : 28 juin 2022

L'an deux mil vingt-deux le quatre juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de conseil, sous la présidence de Monsieur William Blanchet, Maire.

**Présents** : William Blanchet, Francis Noël, Isabelle Bourginaud, Grégoire Manoukian, Maquignon Catherine, Cindy Dubost, Kaag Didier, Laurence Nourtier, Bertrand Dechaumont, Stéphanie Blanchet, Hee Michel, Corinne Vanhems.

**Absents excusés**: Patricia Le Goff, Franck Véron, Sandrine Zablot.

**Secrétaire** : Corinne Vanhems

**DISSOLUTION-REPARTITION DU PATRIMOINE DU SYNDICAT DES EAUX DE  
FRESNES L'EGUILLON**

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal de la Région de Fresnes L'Eguillon,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5212-33 relatif à la dissolution des syndicats mixtes fermés,  
Vu la délibération du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de la Région de Fresnes L'Eguillon en date du 11 avril 2022 approuvant à la majorité absolue le principe de sa dissolution au 31 décembre 2022 et de la répartition de son patrimoine,  
Considérant que le Syndicat Intercommunal de la Région de Fresnes L'Eguillon ne dispose pas des ressources internes techniques pour mener à bien l'ensemble de ses missions en matière de production et distribution de l'eau potable,  
Considérant que les communes d'Hénonville, Monts et Neuville Bosc sont membres de la Communauté de Communes des Sablons,  
Considérant que de ce fait, le Syndicat Mixte d'Eau Potable des Sablons siègent au sein du Syndicat Intercommunal de la Région de Fresnes L'Eguillon,  
Considérant que le Syndicat Mixte d'Eau Potable des Sablons dispose d'une expertise technique interne permettant de répondre à l'ensemble des obligations administratives et techniques propres à un service de production et distribution de l'eau potable,

Considérant que le Syndicat Mixte d'Eau Potable des Sablons s'est prononcé favorablement sur le principe d'une adhésion de l'ensemble des communes constituant le Syndicat Intercommunal de la Région de Fresnes L'Eguillon par délibération du 22 mars 2022,

Vu le compte administratif 2021 et le compte de gestion de l'exercice 2021 du Syndicat Intercommunal de la Région de Fresnes L'Eguillon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1321-1 à 8, L5211-25-1, L 5711-1 et L 5721-6-1 qui fixent comme principe la continuité des contrats et des conventions ainsi que la mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers pour l'exécution du service transféré. A l'exception de l'aliénation des biens, le SMEPS sera substitué dans tous les droits et obligations de l'ensemble des communes qui composent le Syndicat Intercommunal de la Région de Fresnes L'Eguillon.

L'actif et le passif du Syndicat Intercommunal de la Région de Fresnes L'Eguillon doivent donc être répartis entre toutes ses communes membres avant d'être ensuite transférés au Syndicat Mixte d'Eau Potable des Sablons,

Monsieur le Président propose que la répartition de l'actif et du passif du syndicat soit effectuée en fonction la population municipale en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021 (source INSEE).

Cette répartition serait donc la suivante :

	population municipale	pourcentage
Fay les étangs	466	7,94%
Fleury	568	9,68%
Fresnes l'Eguillon	438	7,46%
Hénonville	873	14,88%
Lavilleterte	640	10,91%
Liancourt Saint Pierre	591	10,07%
Loconville	333	5,67%
Monneville	775	13,21%
Monts	178	3,03%
Neuville Bosc	490	8,35%
Senots	344	5,86%
Tourly	172	2,93%
TOTAL	5868	100,00%

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
**APPROUVE à la majorité avec :**  
**10 voix pour et 2 abstentions**

Certifié exécutoire compte tenu  
De la transmission en Préfecture  
Le 11/07/2022  
De la publication le 11/07/2022



Monneville, le 11/07/2022  
pour extrait certifié conforme  
le Maire,  
**William BLANCHET**

